



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél/fax 01 48 53 31 45 – voide@aliceadsl.fr

Aulnay, le 28 juin 2010

Monsieur Gérard SEGURA
Maire d'Aulnay Sous Bois
Mairie d'Aulnay Sous Bois

93600 AULNAY SOUS BOIS

Objet : site pollué du CMMP d'Aulnay

Monsieur le Maire,

Les associations réunies le 16 juin 2010 font le constat suivant :

La situation du chantier du site CMMP est très préoccupante

- l'Inspection du Travail n'a pas répondu au plan de retrait de l'amiante dissimulé en grande quantité sous la dalle du bâtiment B.
- il n'y a pas de plan de retrait déposé pour l'amiante dissimulé également en grande quantité sous la dalle, dans les fosses et les gaines techniques du bâtiment C1.
- de l'amiante amosite (également très toxique) a été découvert en profondeur dans le sol. Le CMMP nie cette production alors que nous avons fourni au maître d'œuvre la preuve d'une production de 67 tonnes en 1973, 46 tonnes en 1974 et 57 tonnes en 1975
- de la chrysotile a été découverte aussi en profondeur dans le sol alors que le CMMP prétend ne pas en avoir broyée, et déclarait que ce type d'amiante ne pouvait provenir que de la toiture
- une décharge sauvage de zircon particulièrement radioactif a été découvert sous 20 cm de terre végétale côté rue de l'Industrie, la PDG du CMMP passant aux aveux.

Ces faits démontrent l'ampleur de la pollution, nonobstant d'autres surprises. Nous ne pouvons que regretter la fin de non recevoir des autorités, y compris municipales, Sempact, etc ... à nos demandes réitérées depuis 2001 de recherche des polluants en profondeur dans le sol.

- La Sempact93 refuse de nous transmettre le rapport HPC Envirotec sur la méthodologie de recherche de la pollution (maillage, profondeur des carottages ...). Elle n'a eu que réticence à

nos demandes de transmission de documents de chantier que nous avons toujours obtenus les travaux étant terminés

- Les résultats de l'étude des sondages HPC Envirotec prévus au 15 juin sont reportés à mi juillet au mieux. CMS procède encore actuellement à des carottages supplémentaires
- Quant au curage des terres, il est doré et déjà admis qu'il ne sera que partiel ; une pollution résiduelle sera laissée ; le travail s'effectuera par couches successives plus ou moins profondes selon les zones, en fonction du taux de pollution trouvé. De plus en plus se manifeste un souci des coûts qui pèse sur les opérations envisagées.
- Le curage des terres de la cour de l'école maternelle n'est pas prévu alors que ce terrain est pourtant pollué au même titre que le site CMMP, comme l'indiquent des résultats des 70 prélèvements de novembre 2006 pratiqués par le CMMP. Ceci est d'autant plus préoccupant que ce dernier n'a jamais donné lesdits résultats, pas même aux experts du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dont le jugement n'a pu, de ce fait, tenir compte. Une dissimulation de plus du CMMP.
- Nous n'avons aucune information sur le montant des surcoûts qui se profilent (retrait des dalles sous confinement, curage des terres). On peut néanmoins l'imaginer puisque le curage prévu à l'origine se cantonne à l'enlèvement de 20 cm de terre végétale.
- Aucune indication quant à qui paie et comment, selon quels délais ...
- Le retard à prévoir dans les travaux est évident puisque l'on ne connaîtra le degré de pollution que courant juillet, que l'Inspection du Travail a saisi le STIIC, BRGM et l'Agence Régionale de Santé pour avis et que l'experte nommée à la suite du référé engagé par la Sempact le 6 mai 2010 n'a pas encore commencé ses investigations.

La rentrée scolaire de l'école du Bourg 2 apparaît impossible sauf de travailler dans la précipitation, ce que les associations n'accepteront pas.

Le bilan des victimes du CMMP s'alourdit

Vous trouverez, ci-joint, le communiqué de presse indiquant le recensement des seules associations. La recherche des victimes passées, présentes et à venir est au point mort :

- On attend toujours les listes des élèves des écoles du Bourg 1 et 2
- Votre entretien du 1^{er} juin en préfecture s'est soldé par un échec
- Le Comité de Pilotage ne pourra guère aller très loin si les autorités de tutelle continuent à faire barrage.

Notre collaboration s'est réduite comme une peau de chagrin

La transparence n'est plus de mise (nos points cités plus haut). Par ailleurs :

- Les réunions publiques que vous organisez se passent comme si les associations n'existaient pas
- Pas de réponse à notre lettre du 14 avril 2010
- Nous n'avons été ni informés, ni invités, à l'entrevue au Ministère de l'Ecologie

- Il n'est pas prévu de démarche au Ministère de la Santé pourtant directement en cause dans la recherche des victimes
- Notre avocat, en intervention volontaire des associations dans la procédure qui vous oppose au CMMP, n'a même pas été informé de la requête de la Sempact en référé ; il l'apprend en audience par la partie adverse !...
- Les associations, considérées comme gênantes, sont priées par le service hygiène et santé de la Mairie de s'abstenir de vous accompagner à l'entrevue en préfecture le 1^{er} juin

Monsieur le Maire, nous tenons à rétablir la collaboration d'égal à égal qui s'est quelque peu distendue au fil du temps. C'est la raison pour laquelle les associations, après concertation entre elles, vous prie de bien vouloir prendre en considération les demandes suivantes :

1. Nous transmettre le rapport HPC Envirotec stipulé dans le compte-rendu de chantier n° 55
2. Nous transmettre, dès sa parution, le document HPC Envirotec (résultats, analyses des carottages, préconisations des curages des sols)
3. Nous transmettre l'avis de l'Inspection du Travail et de la CRAMIF
4. Faire participer les associations à l'examen entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et professionnels. La dépollution du sous-sol doit être complète telle que vous l'avez promise publiquement. La solution retenue doit faire consensus. Les associations ne pourront accepter une rentrée des classes sans certitude, ni de solutions prises en dehors d'elles
5. Prévoir une solution alternative au curage des terres au cas où celui-ci s'avèrerait irréalisable
6. Une mémorisation pollution/dépollution/restriction éventuelles du site CMMP doit être gravée dans le marbre aux services de la Mairie, dans le même esprit que le dossier technique amiante (DTA) reste attaché à son immeuble
7. La destination du site CMMP à cours, moyen et long terme, et même très long terme, doit être clairement définie par la Municipalité
8. Réclamer au CMMP, y compris par voie de justice, les résultats des 70 prélèvements en terre de novembre 2006, absents des annexes du protocole signé en préfecture
9. Curer la cour de l'école maternelle
10. Mettre au point une procédure destinée aux fossoyeurs du cimetière mitoyen pour l'ouverture des tombes, le terrain étant pollué au même titre que le site CMMP.
11. Faire des analyses d'eau dans l'école. En effet, la nappe phréatique puisée se trouvant à 17 mètres de profondeur sous le terrain amianté on est en droit de se poser des questions sur la qualité de l'eau susceptible d'être bue/utilisée par les enfants, les enseignants ou pour l'élaboration des repas de la cantine.
12. Effectuer des contrôles spécifiques à l'intérieur des locaux de l'école du Bourg 2 (toiture, murs etc...) pour garantir l'absence totale d'une quelconque pollution avant d'envisager la réintégration.

Pour les victimes, les associations demandent :

1. La parution du bilan (cité plus haut) des victimes, recensées par elles, dans la revue Oxygène
2. La délivrance par la Mairie d'une attestation d'exposition à tout élève ayant fréquenté les écoles du Bourg 1 et 2 entre 1938 et 1991, qui en ferait la demande
3. Votre intervention, insistante, auprès de l'Académie afin d'obtenir les listes des élèves et la délivrance d'attestations d'exposition
4. Une recherche active des listes des élèves dans tous les locaux et archives municipaux
5. D'envisager des actions, de concert avec les Associations, auprès des autorités de tutelle afin de rechercher les victimes du CMMP

Espérant obtenir satisfaction de votre part et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide

Pour l'association Ban Asbestos : Nicole Voide

Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio

Pour l'Association de Parents d'Elèves LIP : Stéphane Fleury

Pour l'Association de parents d'élèves FCPE : Seval Ozmen

Pour Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot

Copie : Monsieur JOLY, Monsieur BECKMAN